



Conseil Communautaire

8ème séance

Salle des Fêtes

HUTTENHEIM

14 avril 2021 – 19h

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2 Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
- 1.3 Communication des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 7 avril 2021
- 1.4 Communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux
- 1.5 Remplacement de Mme Laurence MULLER-BRONN dans ses représentations au sein des différentes instances

2. FINANCES

1. Adoption du Compte administratif de l'exercice 2020
2. Adoption du Compte de gestion de l'exercice 2020
3. Affectation du résultat
4. Information sur l'état de la dette
5. Adoption de la liste des contributions et subventions pour l'année 2021
6. Adoption du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021
7. Adoption des taux d'imposition pour l'année 2021
8. Taxe GEMAPI - Vote du produit pour l'année 2021
9. Adoption du budget primitif (budget principal et budgets annexes) 2021

ÉCONOMIE ET EMPLOI

3. **ÉCONOMIE** – Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Tranche 2 - Rétrocession au SDEA des réseaux d'eau potable et d'assainissement et d'ouvrages associés
4. **ÉCONOMIE** - Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Modification du cahier des charges de cession de terrains (organismes de crédit-bail)
5. **ÉCONOMIE** - Parc d'Activité des Nations BENFELD/SAND - Tranche 4 - Adoption du cahier des charges de cession de terrains

FAMILLES

6. **ENFANCE-JEUNESSE** – Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin- Convention territoriale globale (CTG) – Autorisation de signature d'une convention amorce

ooo0ooo

En sa qualité de Président, M. Stéphane SCHAAL ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Le Président informe l'assemblée des élus excusés ainsi que des procurations parvenues :

- M. Cyril BAUMANN donne procuration à M. Patrick EHRHARDT
- Mme Axelle BOLLEY donne procuration à Mme Mireille LIENHARDT
- Mme Marie-Thérèse BREGAND donne procuration à M. Daniel KOEHLER
- M. Steve JECKO donne procuration à Mme Estelle BRONN
- Mme Brigitte NEITER suppléé par M. Arnaud HUSSELSTEIN
- Mme Anny RIEGEL SUR donne procuration à M. Denis SCHULTZ
- M. Claude WEIL donne procuration à Mme Nathalie GARBACIAK
- M. Vincent JAEGLI
- Mme Valérie VALIAMÉ

M. Philippe BRAUN arrivée à 19h46

M. Bruno BARTHELMÉ arrivée à 19h50

soit 11 absences (titulaires) en début de séance dont

- 6 procurations
- 1 suppléance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Point 1.1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président, l'assemblée délibérante désigne M. Marc RUHLMANN, *Directeur général adjoint de la Communauté de Communes*, comme secrétaire de la présente séance

Point 1.2

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 30 mars 2020

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de procès-verbal de séance présenté.

Point 1.3

ADMINISTRATION GENERALE - Communication des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 7 avril 2021 (délégations du Conseil Communautaire du 04/11/2020)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions ci-après, adoptées par le Bureau lors de la séance du 7 avril sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

1. **ECONOMIE ET EMPLOI** - Parc d'Activité des Nations BENFELD/SAND - Tranche 4 - Vente CCCE - CLC Alsace
2. **ECONOMIE ET EMPLOI** - Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Tranche 1 - Vente CCCE / GT IMMO - Lot n°14B
3. **ECONOMIE ET EMPLOI** - Zones d'Activité - Fixation de la redevance d'utilisation du domaine public
4. **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE** – Aire d'accueil d'Erstein – Convention ALT2 2021 avec l'Etat et la Collectivité Européenne d'Alsace
5. **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE** – Adoption du Règlement intérieur de l'aire de grand passage à Benfeld
6. **CULTURE** – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU RHIN - Tarifs à compter du 2ème trimestre 2020-2021

Point 1.4

ADMINISTRATION GENERALE - Communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux

Le Conseil Communautaire prend acte de l'état établi sur la base d'éléments déclaratifs des différents élus en fonction en 2020.

Point 1.5

ADMINISTRATION GENERALE - Remplacement de Mme Laurence MULLER-BRONN dans ses représentations au sein des différentes instances

Le Président expose qu'il convient de procéder au remplacement de Mme Laurence MULLER-BRONN au sein des instances dans lesquelles elle siégeait en qualité de représentante de notre établissement public.

Sur avis unanime du Bureau, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de la remplacer par M. Julien KOEGLER, Vice-Président au sein des différentes instances ci-après :

 SCOTERS		8 titulaires et 8 suppléants	
1. Jean-Jacques BREITEL	5 Stéphane SCHAAL	1. Nicolas NIEDERGANG	5. Laurent JEHL
2. Marie-Berthe KERN	6. Julien KOEGLER	2. Bernard SCHNEIDERLIN	6. Axelle BOLLEY
3. Eddy MULLER	7. Fernand WILLMANN	3. J.-Pierre ISSENHUTH	7. Jacky WOLFARTH
4. Denis SCHULTZ	8. Michel ANDREU SANCHEZ	4. Dominique EHRHARDT	8. Thierry WILL
 Eurodistrict Strasbourg-Ortenau			
Titulaires		Suppléants	
1. Stéphane SCHAAL		1. Michel ANDREU-SANCHEZ	
2. Julien KOEGLER		2. Marianne HORNY-GONIER	

 PETR Sélestat Alsace Centrale (4 sièges à titre consultatif au Bureau)		
1. Marianne HORNY-GONIER	2. Julien KOEGLER	3. Jean-Pierre ISSENHUTH
4. Stéphane SCHAAL		

 GLCT Vis-à-Vis		
1. Michel ANDREU-SANCHEZ 2. Ellen ARMAND 3. Marie-Berthe KERN 4. Christa KIST-HILBOLD 5. Éric KLETHI 6. Jean-Jacques KNOFF	7. Isabelle MISME 8. Julien KOEGLER 9. Pascal NOTHISEN 10. Stéphane SCHAAL 11. Bernard SCHNEIDERLIN	12. Maxime STAERCK 13. Christian STRIEBEL 14. Denis SCHULTZ 15. Fernand WILLMANN 16. Claude KRETZ

ASSOCIATIONS et AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE

 Association pour le Tourisme dans le Grand Ried		
1. Monique HEILBRONN 2. Julien KOEGLER	3. Pascal NOTHISEN 4. Florence SCHWARTZ	5. Isabelle MISME 6. Annette WAGNER
 Alsace Cinémas		
1. Julien KOEGLER		

Point 2.1

FINANCES - Adoption du Compte administratif de l'exercice 2020

Monsieur le Président s'étant retiré de la séance, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE CONSTATER** la concordance avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ADOPTER LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

Entendu les explications apportées par M. Patrick KIEFER, Vice-Président, et sous la présidence de M. Jean-Jacques BREITEL, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité des suffrages exprimées le compte administratif arrêté aux chiffres suivants :

Budget principal GENERAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 4 426 571,52 €	- 1 538 241,69 €	+ 2 888 329,83 €
Transfert des résultats du Budget annexe GENS DU VOYAGE au 1 ^{er} janvier 2021	- 11 377,26 €	+ 248 356,90 €	+ 236 979,64 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2019)	- 1 289 884,79 €		- 1 289 884,79 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 30 776 132,23 €	- 3 158 864,56 €	- 33 934 996,79 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 33 022 559,37 €	+ 2 847 934,98 €	+ 35 870 494,35 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 2 246 427,14 €	- 310 929,58 €	+ 1 935 497,56 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 5 371 736,61 €	- 1 600 814,37 €	+ 3 770 922,24 €

Budget annexe CINEMA	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 33 146,94 €	- 33 146,94 €	0 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2019)	- 33 146,94 €		- 33 146,94 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 53 209,78 €	- 150,82 €	- 53 360,60 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 49 672,60 €	+ 36 834,94 €	+ 86 507,54 €
Résultat de l'exercice 2020	- 3 537,18 €	+ 36 684,12 €	+ 33 146,94 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- 3 537,18 €	+ 3 537,18 €	0 €

Budget annexe ZEC BENFELD	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 3 966,46 €	- 108 300,82 €	- 104 334,36 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 908 121,54 €	- 908 121,54 €	- 1 816 243,08 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 908 121,54 €	+ 1 500 000,00 €	+ 2 408 121,54 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	+ 591 878,46 €	+ 591 878,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 3 966,46 €	+ 483 577,64 €	+ 487 544,10 €

Budget annexe ZAC ERSTEIN	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 6 459 482,15 €	- 9 470 905,62 €	- 3 011 423,47 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 188 589,30 €	- 881 265,55 €	- 1 069 854,85 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 2 034 713,28 €	+ 27 783,58 €	+ 2 062 496,86 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 1 846 123,98 €	- 853 481,97 €	+ 992 642,01 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 8 305 606,13 €	- 10 324 387,59 €	- 2 018 781,46 €

Budget annexe ZI ERSTEIN KRAFFT	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 0,39 €	- 164 147,48 €	- 164 147,09 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 19 953,82 €	- 19 953,82 €	- 39 907,64 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 19 953,82 €	0 €	+ 19 953,82 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 19 953,82 €	- 19 953,82 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 0,39 €	- 184 101,30 €	- 184 100,91 €

Budget annexe ZA GERSTHEIM			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 59 748,54 €	- 16 954,77 €	+ 42 793,77 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 9 034,76 €	- 9 034,76 €	- 18 069,52 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 9 034,76 €	0 €	+ 9 034,76 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 9 034,76 €	- 9 034,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 59 748,54 €	- 25 989,53 €	+ 33 759,01 €

Budget annexe ZA HINDISHEIM			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 179 080,17 €	- 107 793,18 €	+ 71 286,99 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 16 102,24 €	- 63 507,79 €	- 79 610,03 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 16 102,24 €	+ 47 405,55 €	+ 63 507,79 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 16 102,24 €	- 16 102,24 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 179 080,17 €	- 123 895,42 €	+ 55 184,75 €

Budget annexe ZA RHINAU			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 291,63 €	- 39 320,63 €	- 39 029,00 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 7 237,10 €	- 7 237,10 €	- 14 474,20 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 7 237,10 €	0 €	+ 7 237,10 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 7 237,10 €	- 7 237,10 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 291,63 €	- 46 557,73 €	- 46 266,10 €

Budget annexe REGIE CCCE OM ERSTEIN			
	Exploitation	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 1 382 403,45 €	+ 665 694,46 €	+ 2 048 097,91 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 2 103 118,94 €	- 236 014,06 €	- 2 339 133,00 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 2 180 015,51 €	0 €	+ 2 180 015,51 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 76 896,57 €	- 236 014,06 €	- 159 117,49 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 1 459 300,02 €	+ 429 680,40 €	+ 1 888 980,42 €

Budget annexe REGIE CCCE OM SMICTOM

	Exploitation	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 296 395,55 €	+ 13 452,06 €	+ 2 048 097,91 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 1 560 904,19 €	0 €	- 1 560 904,19 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 1 571 450,77 €	0 €	+ 1 571 450,77 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 10 546,58 €	0 €	+ 10 546,48 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 306 942,13 €	+ 13 452,06 €	+ 320 394,19 €

Adopté par 52 votes pour et une abstention (M. Raymond KLIPFEL)

Point 2.2**FINANCES - Adoption du Compte de gestion de l'exercice 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget principal et des Budgets annexes de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020.

Adopté par 52 votes pour et une abstention (M. Raymond KLIPFEL)

Point 2.3**FINANCES – Affectation du résultat**

M. Patrick KIEFER, Vice-Président rappelle qu'au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2020, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté de l'exercice 2019	+ 3 136 686,73 €
Transfert du résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019	
du Budget annexe GENS DU VOYAGE	- 11 377,26 €
Résultat d'investissement antérieur reporté de l'exercice 2019	- 1 538 241,69 €
Transfert du résultat d'investissement au 31 décembre 2019	
du Budget annexe GENS DU VOYAGE	+ 248 356,90 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

AU 31 DECEMBRE 2020

Solde d'exécution de l'exercice - 310 929,58 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

AU 31 DECEMBRE 2020

- 1 600 814,37 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 2020

+ 2 246 427,14 €

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019

+ 3 125 309,47 €

TOTAL A AFFECTER

+ 5 371 736,61 €

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages d'exprimés d'affecter le résultat 2020 du Budget principal GENERAL comme suit :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(ligne R1068 au BP 2021)

1 600 814,37 €**2) affectation complémentaire en « réserves »****0,00 €****3) excédent de fonctionnement reporté**

(ligne R002 au BP 2021)

3 770 922,24 €**Point 2.4****FINANCES – Information sur l'état de la dette**

VU le débat d'orientation budgétaire du 30 mars 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 avril 2021 ;

le Conseil Communautaire prend acte de l'état de la dette qui s'établit comme suit au 1er janvier 2021 :

Dette en capital

Budget principal GENERAL	6 081 405,73 €
Budget annexe CINEMA	0 €
Budget annexe ZONES	5 840 405,73 €
Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN	0 €
Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM	0 €
TOTAL	11 921 811,46 €

Point 2.5**FINANCES - Adoption de la liste des contributions et subventions pour l'année 2021**

Entendu les explications apportées par M. Patrick KIEFER, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver les inscriptions budgétaires suivantes :

1) Les contributions (hors SDIS)

	BP 2020	BP 2021
SDEA Ried-Zembs	120 000 €	120 000 €
Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer	55 000 €	55 000 €

SYNDENAPHE	20 300 €	20 300 €
Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU	36 100 €	36 100 €
SCOTERS	36 100 €	36 500 €
Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)	12 000 €	12 000 €
Syndicat de Lutte contre les Moustiques	11 000 €	9 000 €
Région, entretien de l'III domaniale	2 700 €	2 700 €
Total	293 200 €	291 600 €

2) Les contributions au SDIS

	BP 2020	BP 2021
Contingents et participations	999 200 €	1 006 665,81 €
Allocations de vétéran	135 176 €	132 534,63 €
Total	1 134 379 €	1 139 200,44 €

3) Les subventions de fonctionnement

	BP 2020	BP 2021
SDEA du Bas-Rhin, évacuation des eaux pluviales :		
▪ territoire de BENFELD	242 000 €	242 000 €
▪ territoire d'ERSTEIN	196 870 €	196 869 €
▪ territoire du RHIN	182 600 €	182 600 €
Fédération MJC du Bas-Rhin,		
SAJ BENFELD (*)	210 000 €	140 000 €
SAJ RHINAU (*)	155 000 €	103 333 €
Fête de la Musique	5 000 €	5 000 €
(*) Pour les Services d'Animation Jeunesse (SAJ), une nouvelle délégation de service public a été lancée pour une date d'effet au 1 ^{er} septembre 2021.		
A ce titre, les crédits suivants ont été inscrits au budget primitif pour la période du 01/09 au 31/12 :		
SAJ BENFELD		70 000 €
SAJ RHINAU		51 667 €
Office de Tourisme du Grand Ried	343 040 €	345 683 €
SDEA, SYND'III	120 000 €	120 000 €
Cette subvention est partiellement financée par le produit de la taxe GEMAPI (90 000 €) instaurée au 1 ^{er} janvier 2019		
ADEUS	63 985 €	38 985 €
Programme Local de l'Habitat (PLH)		

Associations du territoire		
Activités Jeunes	37 000 €	30 000 €
Manifestations	5 000 €	5 000 €
Chapiteaux (territoire RHIN)	3 000 €	3 000 €
Enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 € x 2 par commune)	56 000 €	112 000 €
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)		
SELESTAT Alsace Centrale	37 500 €	38 000 €
BENFELD TV	33 000 €	33 000 €
Relais Emploi de STRASBOURG	32 000 €	32 000 €
Association JEEP	28 850 €	25 941 €
Mission Locale de SELESTAT	26 000 €	27 700 €
Etablissements scolaires soutien de 10 € par élève	22 141 €	23 000 €
Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU, ligne de bus	20 000 €	14 040 €
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)	15 347 €	26 369 €
AGF, ALSH à HERBSHEIM	5 500 €	5 500 €
AGF, ALSH à ERSTEIN	5 500 €	5 500 €
Aides versées dans le cadre de la politique de mise en valeur du patrimoine bâti	5 000 €	50 000 €
Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement (GESCOD)	3 100 €	3 100 €
Union des Commerçants et Artisans de BENFELD	2 000 €	2 000 €
Association des Professionnels d'ERSTEIN	2 000 €	2 000 €
Association des Commerçants du RHIN	2 000 €	2 000 €
Association « La Toile du Ried »	2 000 €	2 000 €
Total	1 861 433 €	1 938 287 €

Ne prennent pas part au vote, Mmes Isabelle MISME, Mme Stéphanie GUIMIER et M. Jean-Jacques KNOPFF.

Point 2.6

FINANCES – Adoption du tableau des effectifs au 1er janvier 2021

Entendu les explications apportées par M. Patrick KIEFER, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 ci-après :

Grades ou emplois	CATEGORIE	effectifs budgétaires au 01/01/2021	Effectifs pourvus au 01/01/2021
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHES TERR. HORS CLASSE	A	1	1
ATTACHÉ PRINCIPAL	A	3	3
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	12	11
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	10	8
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CL	B	2	2
RÉDACTEUR	B	5	3
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	13	11
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ÈME CL	C	7	7
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	13	13
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	2	0
INGÉNIEUR EN CHEF	A	1	1
INGÉNIEUR PRINCIPAL	A	1	1
INGÉNIEUR	A	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	5	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CL	B	5	5
TECHNICIEN	B	4	3
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	6	4
AGENT DE MAÎTRISE	C	3	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1È CL	C	19	12
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2È CL	C	29	22
ADJOINT TECHNIQUE	C	44	44
FILIERE SOCIALE			
ATSEM PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C	8	8
ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	C	15	11
FILIERE MEDICO SOCIALE			
EDUCATEUR JNES ENFANTS 1È CL A	A	1	1
EDUCATEUR JNES ENFANTS 2È CL A	A	3	1
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR APS PRINCIP 1ÈRE CL	B	3	3
EDUCATEUR APS PRINCIP 2ème CL	B	1	0
EDUCATEUR TERRITORIAL APS	B	6	6

Grades ou emplois	CATEGORIE	effectifs budgétaires au 01012021	Effectifs pourvus au 01012021
FILIERE MEDICO SOCIALE			
EDUCATEUR JNES ENFANTS 1È CL A	A	1	1
EDUCATEUR JNES ENFANTS 2È CL A	A	3	1
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR APS PRINCIP 1ÈRE CL	B	3	3
EDUCATEUR APS PRINCIP 2ème CL	B	1	0
EDUCATEUR TERRITORIAL APS	B	6	6
FILIERE CULTURELLE			
BIBLIOTHECAIRE PPAL	A	2	0
BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL	A	1	2
ATTACHÉ CONSERVAT. PATRIMOINE	A	4	3
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.2ÈME CL.	B	2	2
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	0	1
ASSIST ENS ARTIST PRINC 1È CL	B	5	5
ASSIST ENS ARTIST PRINC 2È CL	B	29	26
ASSISTANT ENS ARTISTIQUE	B	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 2ÈME CL	C	3	2
ADJOINT PAT PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	5	3
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	3
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR PPAL 1E CL	B	0	0
ANIMATEUR	B	9	9
ADJOINT ANIMATION PRINC 1È CL	C	5	3
ADJOINT ANIMATION PRINC 2ÈM CL	C	16	11
ADJOINT D'ANIMATION	C	82	78
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
CHEF SERV PRINC 1ÈRE CL PM	B	1	1
BRIGADIER CHEF PRINC POL MUNIC	C	7	6
GARDIEN-BRIGADIER	C	0	0
APPRENTIS		8	7
PEC		6	5
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	1
VACATAIRES		7	7
TOTAUX		422	364

avec la mise à jour des postes suivants :

Grade	Catégorie	Nombre	Affectation	motif
Ingénieur Hors classe	A	1	DGS	Avancement de grade
Attaché territorial	A	1	Service Culture Ville d'Erstein	Remplacement sur nouveau grade
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	Informatique (3CE.VE)	CDD Informaticien
Agent de maîtrise	B	1	Ville d'Erstein Service technique	Avancement de grade (à venir)
Adjoint technique	C	9	Ville d'Erstein/Limersheim	Agents REAGIR (contrats longs) : nominations stagiaires et un recrutement
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	Ville d'Erstein/3CE	Remplacement agent muté/réussites concours
Assistant ens.artistique	C	1	Ecole d'arts plastiques Ville d'Erstein	Agent remplaçant un départ à la retraite
Animateur	B	2	Communauté de Communes	Suite à la réussite du concours
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2	Ville d'Erstein	Suite départs à la retraite : transformation en deuxième classe au lieu de 1 ^{ère} classe

et la suppression des emplois suivants (le dispositif des emplois aidés ayant été réduit par le gouvernement) :

Emplois	Catégorie	Postes actuels vacants	Postes pourvus	poste vacant pour 2021	Postes supprimés car vacants
PEC	-	35	5	1	29

Adopté par 52 votes pour et une abstention (M. Raymond KLIPFEL)

Point 2.7

FINANCES - Adoption des taux d'imposition pour l'année 2021

M. Patrick KIEFER, Vice-Président, expose que le Bureau des Maires, réuni le 7 avril dernier, propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir à leur niveau actuel. Il convient de noter que ce sont les mêmes depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,05 %
Taxe foncière (bâti)	5,41 %
Taxe foncière (non bâti)	18,86 %

Le produit attendu des taxes à taux votés s'établit à **7 443 164 €** pour 2021 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés	Produit correspondant
CFE	18 487 000 €	23,05 %	4 261 254 €
Taxe foncière (bâti)	53 370 000 €	5,41 %	2 887 317 €
Taxe foncière (non bâti)	1 562 000 €	18,86 %	294 593 €
			Total = 7 443 164 €

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale se décompose ainsi comme suit :

I) RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2021	7 443 164 €
Produit attendu des taxes à taux votés	7 443 164 €
II) RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTS DES TAUX VOTES EN 2021	11 179 335 €
Fraction de TVA nationale égale à la perte de référence de taxe d'habitation	+ 4 275 866 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	+ 3 839 757 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	+ 678 962 €
Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)	+ 383 515 €
Taxe d'habitation sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale	+ 64 332 €
Taxe additionnelle Taxe foncière (non bâti)	+ 53 222 €
Allocations compensatrices Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	+ 2 082 779 €
Allocations compensatrices Taxe foncière (bâti)	+ 409 860 €
Contribution FNGIR	- 608 958 €
Total = 18 622 499 €	

Point 2.8

FINANCES - ENVIRONNEMENT - Taxe GEMAPI - Vote du produit pour l'année 2021

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rappelle que la GEMAPI est la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Le produit de cette taxe est arrêté annuellement par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La taxe GEMAPI a été instaurée sur le territoire du Canton d'Erstein par délibération du Conseil Communautaire datée du 26/09/2018, avec effet à partir de l'exercice 2019.

Au regard des crédits supplémentaires qui étaient sollicités pour le financement d'études à engager concernant les digues de l'III (compétence SDEA), le produit de la taxe GEMAPI avait été voté pour l'année 2019 à hauteur de 90.000 €. Au regard de la stabilité des contributions financières aux organismes ayant reçu délégation de la compétence GEMAPI (SDEA, SMEAS, Région GE), ce même produit a été voté pour l'année 2020.

Les contributions financières relatives à la compétence GEMAPI, sollicitées pour l'année 2021, sont les suivantes :

SDEA Ried-Zembs + Ischert Mühlbach	120 000 €	stable
SDEA Digues de l'III	120 000 €	stable
Syndicat Mixte d'entretien Ehn Andlau Scheer	55 000 €	stable
Région, entretien III domaniale	2 700 €	stable
SDEA Ehn Andlau Scheer (investissement)	41 000 €	

Le Conseil Communautaire est invité à déterminer le montant du produit attendu de la Taxe GEMAPI au titre de l'année 2021.

Au regard des investissements à venir - notamment sur les digues de l'III - et sur proposition unanime du Bureau des Maires réuni le 7 avril 2021, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter ce montant à 180 000 € pour l'année 2021.

Point 2.9

FINANCES - Adoption du budget primitif (budget principal et budgets annexes) 2021

Vu les conclusions du Débat d'orientation budgétaire du 30 mars 2021,
Vu les éléments de la Note de présentation du Budget Primitif 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 avril 2021 et celui du Bureau des Maires rendu le même jour,

Entendu les explications apportées par M. Patrick KIEFER, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le Budget primitif 2021 arrêté aux chiffres suivants :

Budget principal GENERAL

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	36 701 052,32 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	36 701 052,32 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	14 694 942,27 €
Total des recettes de la section d'investissement :	14 694 942,27 €

Budget annexe CINEMA

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	63 225,00 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	63 225,00 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	0 €
Total des recettes de la section d'investissement :	0 €

Budget annexe ZONES D'ACTIVITES

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	10 730 768,86 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	10 730 768,86 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	12 552 382,12 €
Total des recettes de la section d'investissement :	12 552 382,12 €

Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN

Total des dépenses de la section d'exploitation :	3 679 300,02 €
Total des recettes de la section d'exploitation :	3 679 300,02 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	1 186 680,40 €
Total des recettes de la section d'investissement :	1 186 680,40 €

Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM

Total des dépenses de la section d'exploitation :	5 551 000,00 €
Total des recettes de la section d'exploitation :	5 551 000,00 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	13 452,06 €
Total des recettes de la section d'investissement :	13 452,06 €

Adopté par 52 votes pour et une abstention (M. Raymond KLIPFEL)

Point 3

ÉCONOMIE – Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Tranche 2 - Rétrocession au SDEA des réseaux d'eau potable et d'assainissement et d'ouvrages associés

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, informe l'assemblée que les travaux de la seconde tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein sont achevés. Il y a lieu de procéder à la rétrocession de l'ensemble des réseaux humides (eau potable et assainissement) et des ouvrages associés (bassins) au SDEA.

CONSIDERANT l'achèvement et la réception des travaux de mise en place des ouvrages d'alimentation en eau potable, des réseaux d'assainissement et des ouvrages associés (bassin) de la 2^{de} tranche du P.A.P.E. ;
SUR proposition de la Commission emploi et développement économique ;

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- de rétrocéder gratuitement les ouvrages d'eau potable d'alimentation en eau potable, des réseaux d'assainissement et des ouvrages associés (bassin) de la 2^{de} tranche du P.A.P.E. au SDEA ;
- de confier au SDEA la gestion, l'entretien et l'exploitation des réseaux et des ouvrages ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout acte et document en rapport avec cette rétrocession.

Point 4

ÉCONOMIE - Parc d'Activité du Pays d'Erstein - Modification du cahier des charges de cession de terrains (organismes de crédit-bail)

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, expose que le présent cahier des charges contient les dispositions suivantes :

Article 7 – REVENTE DES LOTS

« Les lots vendus ne pourront pas être revendus avant qu'ils ne soient surbâti et que le certificat de conformité ne soit délivré. Toutefois, cette clause n'est pas applicable aux organismes de crédit-bail immobilier suite à un « lease-back », ni à tous tiers acquéreurs préalablement agréés par l'aménageur pour le cas où la vente de l'immeuble, soit par saisie, soit par toute autre manière, aurait pour objet la réalisation de la garantie hypothécaire bénéficiant à des établissements de crédit.

Dans ce cas, le nouvel acquéreur se substituera au constructeur défaillant et sera tenu, à son tour, à bâtir dans le délai de 2 ans à compter de son acquisition. »

Il est proposé au Conseil communautaire de supprimer ces dispositions et les remplacer par :

Le lot vendu ne pourra pas être revendu avant qu'il ne soit surbâti et que le certificat de conformité ne soit délivré.

Toutefois, et afin de permettre la revente du BIEN par l'acquéreur avant obtention du certificat de conformité tout en garantissant d'autre part à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN, de conserver une maîtrise des implantations dans le « Parc d'Activité du Pays d'Erstein » (PAPE),

- qu'en cas de défaillance de l'acquéreur avant obtention du certificat de conformité, celui-ci pourra revendre le bien objet des présentes à la condition expresse d'en proposer préalablement le rachat à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN.
- qu'en cas de résolution du crédit-bail immobilier à intervenir pour défaillance du preneur avant obtention du certificat de conformité, le crédit-bailleur, pourra revendre le bien objet des présentes à la condition expresse d'en proposer préalablement le rachat à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN.
- Dans cette hypothèse, l'acquéreur informera sans délai la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de revendre l'immeuble, l'identité et la qualité de l'acquéreur éventuel, le prix offert par celui-ci, les modalités de paiement, les conditions de la vente projetée, ainsi que l'activité projetée par le nouvel exploitant.
- Dès lors, la Communauté de Communes aura, à compter de la réception de ladite notification par lettre recommandée avec accusé de réception, un délai de trois mois pour manifester son intention d'acquérir ou non ledit BIEN.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la modification de cahier des charges de cession de terrains (organismes de crédit-bail) de terrains tel que présenté.

Point 5

ÉCONOMIE - Parc d'Activité des Nations BENFELD/SAND - Tranche 4 - Adoption du cahier des charges de cession de terrains

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Vice-Président, indique que le cahier des charges a pour objet de fixer les règles de caractère privé de la 4^{ème} tranche du lotissement du Parc d'activités des Nations Benfeld-Sand sur le ban communal de Sand. Ces règles s'ajoutent aux dispositions contenues dans le règlement du document d'urbanisme de Sand et à celle contenues dans le règlement de lotissement.

Il fixe les conditions applicables aux colotis ainsi qu'aux ventes ou locations qui seront consenties par les co-lotis, de même que les conditions des reventes ou locations successives qui pourront être consenties.

Le cahier des charges se divise en trois parties :

1. Objet de la cession ou de la location
2. En complément de l'acte de vente de concession ou de location, les obligations respectives de la Communauté de Communes et du constructeur
3. Les règles d'usage, les servitudes et les modalités de gestion des ouvrages d'intérêt collectif

Le présent document s'imposera :

- dans les rapports du lotisseur et des propriétaires des lots ;
- dans les rapports des propriétaires entre eux, et ce sans limitation de durée.

Le cahier des charges est opposable à et pour quiconque détient ou occupe, à quelque titre que ce soit, même à titre d'héritier, donataire, ou de bénéficiaire d'apport en société, tout ou partie du lotissement.

A cet effet, il doit être rappelé ou annexé dans tout acte translatif ou locatif des parcelles par reproduction in extenso à l'occasion de chaque vente, revente, ou location successive.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de cahier des charges de cession de terrains tel que présenté.

Point 6

ENFANCE-JEUNESSE – Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin- Convention territoriale globale (CTG) – Autorisation de signature d'une convention amorce

Mme Marie-Berthe KERN, Vice-Présidente, informe l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) remplace à compter du 1er janvier 2021 le Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance.

Dans le cadre de la définition des axes d'orientation à inscrire dans le contrat, la Collectivité a rencontré fin décembre 2020 la Caisse d'Allocation Familiale, notre partenaire financier.

L'année 2021 sera une année de transition dédiée à la préparation des contours de la CTG avec la CAF.

Préparation et amorce du contrat

Nouvelle dynamique : la réflexion globale territoriale donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de financements.

C'est pourquoi et afin de pouvoir bénéficier d'acompte au cours de l'année, la collectivité a adressé début janvier 2021 un courrier sollicitant un soutien exceptionnel.

Lors de l'échange du 15 février 2021, notre partenaire nous a informé que la collectivité signera une Convention Territoriale Globale « amorce ».

Elle comportera deux objectifs principaux à atteindre au cours de l'année 2021 :

- réalisation du diagnostic du territoire,
- animation de la vie sociale : réflexion sur le territoire

Notre partenaire transmettra fin mars le projet de convention qui sera soumis aux membres du Conseil Communautaire et en parallèle au sein de la Commission Sociale de la CAF en vue de sa signature par les deux parties.

A l'issue, la collectivité pourra bénéficier d'un versement d'un bonus territoire au titre de l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider « l'amorce » à la Convention Territoriale Globale et d'autoriser le Président à signer la convention qui en découle et tout document y afférents.

Point 7

DIVERS

- Le Président présente le planning des prochaines réunions de Conseil Communautaire et de Bureau.
 - Conseil Communautaire
26 mai
7 juillet
Les séances sont convoquées à 19 h. Cette proposition fait l'objet d'un consensus.
 - Bureau des maires
12 mai
23 juin
Les séances sont convoquées à 18 h.
- En sa qualité de Président de Benfeld-Rhinau TV, M. Jean-Jacques KNOPFF rappelle la convention d'objectifs et de moyens qui lie l'association à la Communauté de Communes. Dans ce cadre, il invite les communes ayant une actualité qu'elles souhaiteraient partager via la chaîne internet de l'association à se manifester auprès de l'association.

Aucune autre demande d'expression n'étant sollicitée, le Président lève la séance à 20h05.